

Estimation des coûts de mesure proposée en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-11
Titre abrégé : Hausser le taux d'inclusion des gains en capital dans le calcul du revenu à des fins d'impôt

Description : Cette politique hausserait de 50 à 75 % le pourcentage des gains en capital qui sont inclus dans le revenu imposable des sociétés et des particuliers.

Marge(s) d'exploitation : Impôt sur le revenu des sociétés, impôt sur le revenu des particuliers

Sources des données :

<u>Variable</u>	<u>Source</u>
Gain en capital des particuliers :	Base de données et modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) 27,1
Gain en capital des sociétés :	Déclaration de revenus des sociétés (T2) pour 2015
Pertes en capital des sociétés :	Déclaration de revenus des sociétés (T2) pour 2015
Actifs des ménages :	Renseignements économiques de base du DPB

Méthode d'estimation et de projection : Le coût a été estimé en fonction d'une application de la politique aux gains en capital réalisés à partir du 1^{er} avril 2020.

Modifications apportées à l'impôt sur le revenu des sociétés

On s'est servi de la base de données de déclaration de revenus des sociétés (T2) pour 2015 pour calculer l'incidence sur les recettes découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés, en partant de l'hypothèse que le taux d'inclusion des gains en capital augmenterait pour passer de 50 à 75 % pour les sociétés déclarant des gains en capital imposables. On a estimé le changement de l'impôt fédéral non remboursable payable attribuable à la modification de la politique afin d'en déterminer l'incidence sur les recettes découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Ensuite, comme les entreprises peuvent distribuer des gains en capital à leurs actionnaires à titre de dividendes, on a calculé le changement sur l'impôt exigible sur le revenu des particuliers en tenant compte de l'impôt remboursable sur les revenus de placement. Deux hypothèses ont été émises : les dividendes sont versés aux actionnaires au cours de la même année financière que celle pendant laquelle ils ont été produits, et les

actionnaires paient l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers au taux le plus élevé pour les dividendes déterminés.

Modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers

On s'est servi d'une BD/MSPS pour calculer l'incidence de cette nouvelle politique sur les recettes fiscales découlant de l'impôt sur le revenu des particuliers¹. Une augmentation de 50 à 75 % de l'inclusion des gains en capital dans le revenu imposable a été simulée pour tous les déclarants. Pour l'incidence sur le comportement, nous utilisons les estimations par le DPB de l'élasticité du revenu imposable pour les personnes à revenu élevé (0,38).

On a estimé les coûts de 2019 à 2025 d'après la BD/MSPS et ensuite en fonction de la prévision économique de base effectuée par le DPB en juin 2019 pour les actifs des ménages.

Évaluation du degré d'incertitude :

Cette estimation est très incertaine, puisque la planification et l'évasion fiscales risquent fort d'être abusives. Les publications relatives à l'impôt donnent à penser que les personnes qui ont des revenus plus élevés modifient davantage leur comportement en cas de changements de la politique fiscale. En fonction du moment et du concept final de la politique en question, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pourraient devenir très instables, et ce, en particulier à court terme.

¹ La présente analyse se fonde entre autres sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) a préparé les hypothèses et les calculs que l'on a utilisés pour obtenir les résultats de la simulation établie au moyen de la BD/MSPS, et il est responsable de l'utilisation et de l'interprétation des données.

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Hausser le taux d'inclusion	-	-7 757	-8 181	-8 545	-8 883	-9 235	-9 606	-9 984	-10 368	-10 754
Effets d'interaction	-	-265	-280	-292	-303	-315	-328	-341	-354	-367
Total	-	-8 022	-8 461	-8 837	-9 186	-9 550	-9 934	-10 325	-10 722	-11 121

Remarques :

Les estimations sont présentées selon la comptabilité d'exercice, comme elles le seraient dans le Budget et les Comptes publics.

Les valeurs positives sont soustraites du solde budgétaire, et les négatives ont une incidence sur ce solde.

« - » = Le DBP ne s'attend pas à ce qu'il y ait des coûts.